
Extraits du registre des délibérations de la société populaire du Croisic (Loire-Inférieure) relatifs au départ d'un cavalier armé et équipé et à l'arrêté qui annule les célébrations du dimanche, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extraits du registre des délibérations de la société populaire du Croisic (Loire-Inférieure) relatifs au départ d'un cavalier armé et équipé et à l'arrêté qui annule les célébrations du dimanche, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 492;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36541_t2_0492_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Extraits des délibérations de la Sté]
[25 brum. II]

La Société après avoir entendu un des membres de son comité de surveillance a arrêté : « qu'il sera ouvert à l'instant une souscription volontaire, qui demeurera jusqu'à la prochaine séance au Comité de surveillance, pour que tous les citoyens puissent y faire leur souscription pour équiper en totalité ou en partie un cavalier; charge son comité de se tenir à cet effet permanent et de rendre compte à la Société du succès qu'aura cette offrande patriotique; pour qu'elle puisse dire : *et moi aussi j'ai contribué au salut de la République, en fournissant un cavalier tout équipé.* »

Nota. Ce cavalier a été entièrement équipé par notre société; il est parti pour les frontières le 15 nivôse dernier.

[27 brum. II]

La Société après avoir entendu un discours contre les préjugés prononcé par le général Cambray arrête : « qu'il ne sera plus célébré de dimanche dans cette commune; que le dixième jour de chaque décade, il sera chanté au pied de l'arbre de la Liberté, l'hymne et autres cantiques en son honneur. »

P.c.c. BERTHO (*secrét.*), NEZET (*secrét.*).

30

La société populaire et la commune de Belleville (1) ont ouvert une collecte dont le produit, converti en souliers, bas, chemises, guêtres et habits, est déjà déposé au district de Franciade; et en outre une autre collecte a été faite pour dédommager les parens pauvres des défenseurs de la patrie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Belleville, s. d.] (4)

« Législateurs,

La Société populaire et la commune de Belleville, toujours au pas, toujours avides de saisir les moyens de faire triompher la cause sublime de la liberté, voulant seconder de tous leurs efforts le courage et le dévouement héroïque avec lequel nos braves des armées luttent si énergiquement contre le dénuement des objets de première nécessité, ont ouvert une collecte dont le produit converti en souliers, bas, chemises, guêtres et habits, est déjà suivant l'intention de la Loi, déposé au district de Franciade : de plus, d'après l'exposition touchante de la détresse de plusieurs familles des jeunes volontaires, regardant leur soulagement comme une dette précieuse à acquitter, elles ont formé une autre collecte pour être employée à dédommager ces vertueux ménages de l'absence des bras nourriciers que l'amour de la liberté éloigne et arme pour anéantir les tyrans.

(1) Distr. de Franciade.

(2) P.V., XXX, 9.

(3) Bⁱⁿ, 1^{er} pluv.

(4) (5) C 292, pl. 935, p. 7, 8.

Citoyens Représentants, nous venons de célébrer les victoires éclatantes que viennent de remporter nos braves armées; tous les citoyens de la commune, hommes, femmes, enfants, vieillards ont décadi dernier, assisté à cette fête si belle pour des républicains; l'enthousiasme, la joie la plus pure, animaient la marche : nos triomphes se lisaient dans tous les yeux. Rendus au Temple de la Raison, tous assis au banquet de famille : l'union la plus intime, la cordialité, l'épanchement plus amical, offraient le tableau touchant de la douce fraternité et de la sainte égalité : des cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, Vive nos frères des armées ! mêlés aux chants patriotiques, aux ris, aux danses, ont jusqu'au soleil levant retenti dans l'enceinte du Temple, qui s'animant à ces sons (*plus gais que des oremus*) se plaisait à nous les répéter.

Intrépides Montagnards, vous vers qui la République entière, élève des cris de reconnaissance, vous dont les mains hardies et courageuses ont conduit le vaisseau de l'Etat, au travers les écueils si dangereux du fédéralisme, la Société populaire et républicaine de Belleville, vous félicite sur vos travaux, sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire. Dans ce décret lu avec recueillement et profondément médité, elle a vu comme tous les vrais patriotes, le salut de la République, par des mesures précises, vigoureuses et sévères. Le gouvernement enfin va jouir de cette unité d'action qui seule peut assurer sa marche, dont nos perfides ennemis affectaient tant de désespérer, mais qu'ils voient en frémissant se réaliser.

Déjà les Sociétés populaires épurées, les autorités constituées réorganisées, vont offrir sur tous les points de la République, des soutiens intrépides des lois et des vengeurs inexorables des atteintes portées à la liberté; partout, jusqu'à nos frontières les plus éloignées, le fonctionnaire insouciant, faible ou perfide, le général traître seront frappés de la foudre nationale au milieu de leurs crimes. Le conspirateur anéanti au moment même de sa pensée criminelle, tombera sous la verge redoutable de ce gouvernement, l'effroi des scélérats, l'espoir des patriotes, et le salut de la République.

BOUCHER l'aîné (*présid.*), FULCHIC (*secrét.*),
THERET (*commissaire*), BEAUNY (*commissaire*),
L'ENFUMÉ (*commissaire*).

[Extrait du registre des séances, 28 niv. II] (5)

La Société avoit, dans sa dernière séance, nommé une commission chargée de rédiger, en son nom, une adresse à la Convention nationale d'après les bases indiquées et arrêtées par elle.

Thevet, l'un des membres, se présente à la tribune et annonce que la commission, s'étant empressée de répondre au vœu de la société, il va lui soumettre cette adresse.

L'assemblée consultée, il en donne lecture. Elle est entendue dans le plus grand calme.

La Société l'adopte, sans aucun changement, en arrête l'insertion en entier au procès-verbal, et charge les c^{ns} Thevet, Beauny, L'Enfumé et Huet, tous quatre commissaires rédacteurs, de la présenter décadi prochain 30 nivôse, à la Convention nationale, au nom de tous les membres qui la composent.

P.c.c. FULCHIC (*secrét.*).